

# **COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE**

## **ARRETE DU MAIRE**

### **MODIFICATION DU REGIME DE CIRCULATION** **RUE FIER DU CIEL**

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code pénal,
- Vu l'autorisation de Monsieur Daniel DUBOIS, Maire de Conchil-le-Temple, de suspendre le sens interdit rue Fier du Ciel à Conchil-le-Temple afin de permettre aux habitants d'accéder aux réseaux routiers,
- Considérant les contraintes liées aux travaux d'aménagement de la route Départementale, Route de Montreuil à Conchil-le-Temple,

### **ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : La circulation routière subira des modifications au niveau de la rue Fier du Ciel à Conchil-le-Temple du 9 décembre 2025 au 19 janvier 2026.

**ARTICLE 2** : Cette mesure entrera en vigueur dès la mise en place de l'occultation du panneau de sens interdit rue Fier du Ciel.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, Aux services déchets de la CA2BM, à la mairie de Waben, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 11 décembre 2025

